

Votre déclaration de perte peut être manuscrite ou dactylographiée.

Elle doit préciser les éléments suivants :

 votre état civil complet : nom, prénom, date et lieu de naissance

 le document que vous avez perdu : carte de séjour, carte de résident, récépissé...

 la date

 votre signature

à titre d'exemple :

Je soussigné, M. ou Mme X né(e) leà, atteste sur l'honneur avoir perdu mon titre de séjour.

Fait à le (date)